

« LAS CLEDAS » (17 KM)

REGLEMENT 2019

ORGANISATION	Roc de la Lune Sports Nature – 12230 St Jean Du Buel rocdelalune@laposte.net – 06 75 00 32 66
EPREUVE	TRAILS : 17km « LAS CLEDAS » ouverte aux plus de 18 ans
TARIFS	15 € repas non compris Repas coureur ou supplémentaire : 13 € ATTENTION !! Aucun repas ne sera délivré au-delà du 31 mars
INSCRIPTIONS	Inscription en ligne sur : www.rocdelalune.fr Via TIMING ZONE Inscriptions sur place aux heures d'ouverture du retrait dossards (repas non compris) Pas d'inscription papiers TIMING ZONE – 62 Chemin des Gipières – 06370 MOUANS-SARTOUX Email : manuvignes@timingzone.com Possibilité de vérifier votre inscription sur le site internet (500 inscriptions maximum))
RETRAIT DOSSARDS	STADE DE St JEAN DU BRUEL : Le vendredi 26 avril de 14h00 à 20h00 Le samedi 27 avril de 8h00 à 11h00 Pièce d'identité obligatoire
MATERIEL OBLIGATOIRE	- Eco-tasse - réserve d'eau (1 l minimum) - sifflet - téléphone portable avec n° du PC sécurité
RASSEMBLEMENT OBLIGATOIRE	Samedi 27 avril à partir de 10h00 au stade (même lieux que le retrait des dossards)
DEPART	samedi 27 avril à 11h00 Place des Halles de St Jean du Buel
ARRIVEE	Stade de St Jean du Buel
RAVITAILLEMENTS	S : solides / L : liquide - Brunellerie : L - Rocher du Bassel : S/L - Arrivée : S/L
RECOMPENSES	Lots pour les 3 premiers au scratch (Hommes et Femmes) Lots pour le 1 ^{er} de chaque catégorie (Homme et Femme) Remise des récompenses : samedi 17h00

SECURITE	<p>Il sera demandé à tous les coureurs une licence délivrée par la FFA, la FSCF, FSGT, UFOLEP, En cours de validité ou pour les non licenciés, un certificat de non contre-indication à la course à Pied en compétition datant de moins d'un an.</p> <p>Contrôle coureurs – Poste de Secours - liaison téléphonique sur tous les ravitaillements Présence de la protection Civile – médecin – infirmières – aide soignantes - kiné-secouristes Les accompagnateurs à vélo sont interdits – les bâtons sont autorisés –</p> <p>En cas d'intempéries les organisateurs peuvent vous contraindre à évoluer en groupe (ex : brouillard) et se réservent le droit de modifier les parcours, les barrières horaires ou même d'annuler l'épreuve.</p> <p>L'organisation met en garde contre les conditions météo difficiles qui peuvent être rencontrées</p>
ANNULATIONS	L'annulation sera possible, après examen par le bureau, pour cause d'accident ou de maladie du participant (certificat médical obligatoire). Pour toute autre raison, merci de nous contacter
REMBOURSEMENTS	<p>Après acceptation par le bureau directeur, un remboursement pourra être effectué :</p> <ul style="list-style-type: none"> - jusqu'au 28/02 remboursement à 100% sur certificat médical - du 01/03 au 15/03 remboursement à 50 % sur certificat médical - du 15/03 au 31/03 remboursement à 25 % sur certificat médical - après le 31/03 aucun remboursement.
ABANDONS et RAPATRIEMENTS	<p>Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle.</p> <p>Il doit alors prévenir le responsable de poste, qui invalide définitivement son dossard. Le rapatriement sera décidé avec le chef de poste.</p>
ENVIRONNEMENT	<p>Les organisateurs travaillent en collaboration avec le Parc Naturel Régional des Grands Causses, pour vous permettre de découvrir des lieux extrêmement protégés . Il est donc impératif de respecter l'Environnement, la Faune et la Flore au milieu desquels vous allez évoluer. Tout geste de non respect sera susceptible de disqualification (jet de déchets au sol, aucune coupure de tracé etc...)</p>
ECOLOGIE	<p>Dans un souci de démarche écologique, les timbres plastiques seront supprimés sur les ravitaillements, il sera donc demandé à chaque concurrent de se munir d'une Eco-tasse.</p>
DISQUALIFICATION	<p>L'organisation se réserve le droit de disqualifier un concurrent pour tricherie, non respect d'un autre concurrent des bénévoles, du public, du règlement, des équipements ou de l'environnement et pour toute autre raison qui lui semblera susceptible d'être sanctionnée.</p>
ANTI-DOPAGE	<p>Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle anti-dopage.</p> <p>En cas de refus ou d'abstention, le sportif sera sanctionné de la même façon que s'il était coupable de dopage</p>
ASSURANCE	<p>RESPONSABILITE CIVILE : les organisateurs sont couverts par les polices souscrites à Suravenir Assurances et Groupama.</p> <p>INDIVIDUELLE ACCIDENT : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer individuellement.</p>
DROIT à L'IMAGE	<p>Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.</p>

